

MODIFICATIONS APPORTÉES À LA RÉMUNÉRATION RELATIVE AUX CONTRATS ACCUMULATEUR DE CAPITAL ÉQUIMAX^{MD} en vigueur le 1^{er} juin 2015

[Click here for the English version.](#)

L'Assurance vie Équitable apporte des modifications à la commission de première année et aux barèmes de rétrofacturation.

Pour les contrats Accumulateur de capital Équimax dont la date d'entrée en vigueur est le 1^{er} juin 2015 ou une date ultérieure :

- La commission de première année augmentera pour passer de 50 % à 55 %.
- Les barèmes de rétrofacturation applicables à la commission et la surcommission de première année auront une période augmentée pour passer de 24 à 61 mois, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous.

Le contrat prend fin au mois	Commission et surcommission de première année rétrofacturées et débitées, en pourcentage
1 à 36	100 %
37 à 48	75 %
49 à 61	50 %
62 et plus	0 %

Pour de plus amples renseignements sur les barèmes des commissions et de rétrofacturation applicables aux produits d'assurance vie individuelle et d'assurance maladie complémentaire de l'Équitable, veuillez consulter le barème des commissions des producteurs affiché sur ÉquiNet, le site sécurisé des conseillers de l'Assurance vie Équitable.

Afin que la transition s'effectue en douceur, veuillez prendre quelques minutes pour réviser les présentes règles. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter [les règles de transition](#).

TRAITEMENT DE VOTRE PROPOSITION D'ASSURANCE

La commission de première année et les barèmes de rétrofacturation applicables aux affaires approuvées dépendront de la date d'entrée en vigueur du contrat Accumulateur de capital Équimax selon les indications du tableau ci-dessous.

Date d'entrée en vigueur du contrat	Quel taux de commission et quels barèmes de rétrofacturation s'appliqueront?
Avant le 1 ^{er} juin 2015	Si la date d'entrée en vigueur du contrat est antérieure au 1 ^{er} juin 2015, le taux de commission de première année applicable de 50 % et les barèmes de rétrofacturation sur 24 mois s'appliqueront.
À compter du 1 ^{er} juin 2015	Si la date d'entrée en vigueur du contrat est le 1 ^{er} juin 2015 ou une date ultérieure, le nouveau taux de commission de première année de 55 % et les barèmes de rétrofacturation sur 61 mois s'appliqueront.

LA NOUVELLE VERSION DU SYSTÈME D'ILLUSTRATION DES VENTES DE L'ÉQUITABLE SERA MISE À VOTRE DISPOSITION LE LUNDI 1^{ER} JUIN 2015

Le Système d'illustration des ventes de l'Équitable à jour sera mis à votre disposition aux fins de téléchargement après 9 h HAE, le lundi 1^{er} juin 2015.

ANTIDATATION RELATIVEMENT AUX CONTRATS ACCUMULATEUR DE CAPITAL ÉQUIMAX

Dans le cas des nouvelles affaires et des modifications de contrat, nous permettons d'antidater un contrat jusqu'à 6 mois afin de préserver l'âge, selon la date de réception de la proposition d'assurance pour un contrat Accumulateur de capital Équimax à notre siège social de Waterloo, en Ontario.

Date de réception de la proposition d'assurance au siège social	L'antidatation du contrat est-elle possible?
Avant le 1 ^{er} juin 2015	Si nous recevons la proposition d'assurance avant le 1 ^{er} juin 2015, le contrat peut être antidaté jusqu'à 6 mois afin de préserver l'âge et le tableau ci-dessus sera applicable selon la date d'entrée en vigueur du contrat.
À compter du 1 ^{er} juin 2015	Si nous recevons la proposition d'assurance le 1 ^{er} juin 2015 ou ultérieurement, le contrat pourra être antidaté jusqu'à 6 mois afin de préserver l'âge, pourvu que la date d'entrée en vigueur du contrat soit le 1 ^{er} juin 2015 ou une date ultérieure. Nous ne permettons pas d'antidater un contrat si la date d'entrée en vigueur est antérieure au 1 ^{er} juin 2015. Le nouveau taux de commission de première année de 55 % et les barèmes de rétrofacturation sur 61 mois s'appliqueront.

Le tableau ci-dessus n'est pas applicable dans le cas des propositions d'assurance pour des contrats Bâtisseur de patrimoine.

AVEC QUI PUIS-JE COMMUNIQUER POUR EN SAVOIR D'AVANTAGE?

Pour de plus amples renseignements concernant ces modifications ou pour d'autres idées relatives à la vente, veuillez communiquer avec votre [gestionnaire des ventes régionale ou régional](#).

Si vous désirez obtenir des précisions concernant d'autres détails administratifs relatifs aux produits de l'Assurance vie Équitable, veuillez communiquer avec l'une ou l'un de nos [représentants de service régional](#)

^{MD} indique une marque déposée de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.